

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
GRAND NARBONNE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SEANCE PUBLIQUE DU 11 MAI 2023**

**ORDRE DU JOUR**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4
1. Installation conseillers titulaire et suppléant de Marcorignan	4
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 mars 2023	4
3. Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire en date du 17 avril 2023	5
4. Modification représentant au Syndicat Mixte Aude Centre	5
COMMANDE PUBLIQUE	5
5. Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de Marchés Publics	5
FINANCES	6
6. Expérimentation pour la création d'un compte financier unique (CFU)	6
CONTRACTUALISATIONS	6
7. FONDS EUROPEENS – Désignation des représentants du Grand Narbonne au comité de pilotage de l'ATI (Approche Territoriale Intégrée) 2021-2027	6
8. Désignation des représentants du Grand Narbonne à l'Assemblée des Territoires – Région Occitanie	8
RESSOURCES HUMAINES	9
9. Création d'un service commun de Direction Générale des Services	9
10. Mise à jour du tableau des effectifs	10
11. Obligation d'emploi des travailleurs handicapés – présentation du rapport annuel	10
12. Période de préparation au reclassement (PPR) – Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude	11
<b>INNOVATION – ECONOMIE, ATTRACTIVITE ET STRATEGIES TERRITORIALES</b>	<b>12</b>
TOURISME	12
13. Approbation des rapports financiers et du rapport d'activité de l'Office de Tourisme de la côte du Midi Année 2022	13
AGRICULTURE, VITICULTURE, OENOTOURISME	14
14. Club des territoires porté par l'association « Un Plus Bio » - désignation d'un représentant	14

## **ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS** **15**

POLITIQUE DES DECHETS	15
15. Approbation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	15
EQUIPEMENTS CULTURELS	19
16. Le Patio des Arts, Conservatoire à Rayonnement Départemental – Modification de la composition du Conseil d'Établissement	19
17. Adoption de documents de référence en relation avec le projet de réaménagement de la Médiathèque	20

## **PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT** **20**

TRANSPORTS	20
18. Avenant n°3 - Convention de délégation de compétence d'organisation de services de transports scolaires avec la Région Occitanie	20
19. Avenant n°13 - Délégation de service public de transports urbains (rentrée 2022)	21
20. Avenant n°14 - Délégation de service public de transports urbains (bilan crise COVID)	22
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - SOMAIL	24
21. Convention de partenariat relative à l'opération de développement des ports de plaisance du Somail et La Robine sur le canal du Midi avec Voies Navigables de France (VNF) et les communes de Ginestas, Saint Nazaire d'Aude, Sallèles d'Aude, Mirepeïsset et Saint Marcel sur Aude	24
FONDS DE CONCOURS	25
22. Retrait de l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Marcel sur Aude	25

---

**Présidence de M. Henri MARTIN**  
**1<sup>er</sup> Vice-Président**

Le jeudi 11 mai 2023 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Président, se sont réunis en la salle du Palais du Travail à Narbonne, sous la présidence de M. Henri MARTIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

*(M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président procède à l'appel nominal.)*

**Conseillers titulaires présents :** ALAUX Sylvie, ALVAREZ Jean-Michel, BANOS Éric, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, BORSNAK Philippe, BOUSQUET Didier, BREHON Bruno, CALMON Julien, CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul, CHARPENTIER Christine, CHING Monique, CLERGUE Guy, COMBES Georges, COUSIN Sylvie, DAUZATS Christine, DEBLED Serge, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, FAGES Gilles, GERMA Alain, GOUIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, JULES Jean-Claude, LACOMBE Gérard (représentant Anaïs NAVARRO), LAPALU Christian, LENOIR Alexia, LETEISSIER Gérard (représentant DUPONT Myrienne), MAILLARD Sylvain, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, NUNEZ Frédéric, PAIRO Jacques (à partir du point 2), PARRA Éric, PECH Olivier, RENAULT Régine, RIO Jean-Louis, ROCHER Édouard, RUDENT Yann, SEGUI Jeanne-Maryse, THIVENT Viviane, TIXIER Sandrine, TUBAU Marcel, VALERY Benoît (représentant LUCIEN Gérard), VERGNES MAGALI (à partir du point 7), VIALADE Alain, VICO Alain et VITASSE Florence.

**Conseillers représentés :** ABED Yamina (procuration à MALQUIER Bertrand), ALDEBERT Didier (procuration à MONTAGNIER André-Luc), AMBROSINO Jean-Marc (procuration à SEGUI Jeanne-Maryse), BESSE Jean-Baptiste (procuration à LENOIR Alexia), BOUISSET Cyrielle (procuration à BELART Xavier), CHALULEAU Jean-Paul (procuration à HERNANDEZ Joël), MOULY Didier (procuration à MARTIN Henri), PINET Marie-Christine (procuration à PARRA Éric), PY Michel (procuration à CHING Monique), RAPINAT Évelyne (procuration à ALAUX Sylvie), SAINTE-CLUQUE Nicolas (procuration à BREHON Bruno) et TEXIER Bruno (procuration à JAMMES Michel).

**Conseillers absents/excusés :** BASTIE Yves, BOUTIE Catherine, DARAUD Jean-François, FAURAN Jean-Paul, GUENFICI Alexandre, HUYNH-VAN Nathalie, KAISER Stéphanie, HUYNH-VAN Nathalie, PAIRO Jacques (point 1), PAVAN Gaëlle, PENET Yves et VERGNES MAGALI (jusqu'au point 6).

*(Bernard DEVIC est désigné secrétaire de séance.)*

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.)*

**Henri MARTIN** : Chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vous propose de démarrer cette séance du Conseil Communautaire en vous précisant qu'en l'absence du Président et conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT, le Président sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le Vice-Président dans l'ordre des nominations. Il me revient donc de présider cette séance non sans avoir salué évidemment Didier MOULY qui nous regarde sur la chaîne YouTube ou sur le compte Facebook du Grand Narbonne et en lui souhaitant un très bon anniversaire. Nous allons désigner un secrétaire de séance. M. Bernard DEVIC m'a fait savoir que le poste l'intéressait pour ce soir. Y a-t-il d'autres candidatures ? En l'absence d'autres candidatures, M. Bernard DEVIC est désigné secrétaire de séance. Je vous remercie.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Rapporteur : Henri MARTIN

### **1. Installation conseillers titulaire et suppléant de Marcorignan**

**Henri MARTIN** : Nous allons, en premier lieu, procéder à l'installation des conseillers, titulaire et suppléant, de Marcorignan. Je vous rappelle que suite aux élections municipales sur la commune de Marcorignan, sont installés M. Éric BANOS en tant que conseiller titulaire et Mme Françoise PICHERY comme conseillère suppléante, à titre d'information. Nous leur souhaitons la bienvenue. Je pense qu'ils méritent des applaudissements.

*(Applaudissements.)*

*(Arrivée de Jacques PAIRO.)*

### **2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 mars 2023**

Rapporteur : Henri MARTIN

**Henri MARTIN** : Je vous propose d'approuver ou de faire part de vos observations sur le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2023, mais auparavant je vais procéder à l'appel.

Y a-t-il des questions ou des éclaircissements ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### 3. **Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire en date du 17 avril 2023**

**Henri MARTIN** : Elles vous ont été communiquées. C'était pour information, il n'y a pas de vote. Y a-t-il des questions ? Je vous remercie.

Le Conseil prend acte

### 4. **Modification représentant au Syndicat Mixte Aude Centre**

**Henri MARTIN** : M. Guillaume HERAS, je vous le rappelle, a démissionné de son mandat de conseiller communautaire et municipal et suite aux élections municipales complémentaires de la commune de Saint Marcel sur Aude, il convient de modifier le représentant au sein du Syndicat Mixte Aude Centre. Nous vous proposons Mme Odile ROYERE en tant que titulaire et M. Michel MURIEL en tant que suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? En l'absence d'autres candidats, je vous propose de désigner d'office les candidats que je viens de nommer c'est-à-dire Mme ROYERE et M. MURIEL. Pas d'objections ? Je vous remercie.

*(Mme Odile ROYERE et M. Michel MURIEL sont désignés.)*

## **COMMANDE PUBLIQUE**

Rapporteur : Henri MARTIN

### 5. **Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de Marchés Publics**

**Henri MARTIN** : Y a-t-il des questions particulières ou éclaircissements qui vous sont nécessaires ? Il n'y a pas de vote, c'était une communication.

Le Conseil prend acte

## FINANCES

Rapporteur : Viviane DURAND

### 6. Expérimentation pour la création d'un compte financier unique (CFU)

**Viviane DURAND** : Merci. Dans le cadre de la modernisation comptable du secteur public local, prévue en 2024, le Grand Narbonne a adopté le référentiel M57 qui est le support de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) et de la certification des comptes. De plus, il sera la norme qui sera généralisée en 2024 à toutes les catégories de collectivités locales. Je rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable. La loi de finances 2019, dans son article 242, a été modifiée par l'article 137 de la loi de finances 2021 permettant une expérimentation en trois vagues de candidats. Le Grand Narbonne se porte candidat pour la troisième vague ce qui lui permettra ainsi de bénéficier d'un accompagnement privilégié de l'État et de la trésorerie sur cette mise en place. Il est donc proposé d'autoriser l'inscription à l'expérimentation du CFU pour 2023 et la signature de la convention y afférant.

**Henri MARTIN** : Y a-t-il des questions ou des éclaircissements ? Bien, nous passons au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## CONTRACTUALISATIONS

Rapporteur : Bernard DEVIC

### 7. FONDS EUROPÉENS – Désignation des représentants du Grand Narbonne au comité de pilotage de l'ATI (Approche Territoriale Intégrée) 2021-2027

**Bernard DEVIC** : Merci, Monsieur le Président. Je rappelle que par délibération, en septembre dernier, nous avons déjà approuvé la candidature de notre EPCI du Grand Narbonne à l'appel à manifestation d'intérêt au titre d'une approche territoriale intégrée plus connue sur le nom d'ATI et cela va durer jusqu'en 2027. C'est la première fois que nous faisons, d'une façon beaucoup plus structurée, cette approche.

Par délibération, la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie – qui est, je le rappelle l'autorité de gestion du programme régional – la candidature du Grand Narbonne a été retenue. À ce titre, une convention d'association que vous avez d'ailleurs en pièce jointe – que bien sûr tout le monde a lue – a été signée par le Président du Grand Narbonne et par notre Présidente Carole DELGA pour l'Occitanie. À ce titre, il est

important de souligner que le Grand Narbonne a pour mission désormais d'assurer l'animation de la stratégie de territoire définie dans ce cadre ; d'accompagner avec cette autorité de gestion tous les porteurs de projets dans la constitution de leurs dossiers de demande d'aides européennes, c'est nouveau, mais il faudra le faire ; de mettre en œuvre une procédure de présélection transparente et de constituer une autorité que l'on va appeler le comité de pilotage de cette fameuse ATI.

Ce comité de pilotage va assurer la gouvernance et la mise en œuvre. C'est un espace d'échanges et, nous le souhaitons tous, d'information entre tous les acteurs du territoire et surtout les co-financeurs. On assurera la présélection des opérations et surtout on participe avec des gestions d'arbitrages et de priorités à ce programme régional que porte l'Occitanie qui est le fameux FEDER, qu'il ne faut pas confondre d'ailleurs avec le FEADER qui est autre chose. La communication sera faite, bref, ce comité de pilotage est important et c'est pour cela qu'aujourd'hui il nous faut un certain nombre de délégués qui comprendront, bien sûr, des représentants du Grand Narbonne qui, je le rappelle sera le chef de file de l'ATI. Il y aura l'autorité de gestion des fonds européens avec nous ainsi que les partenaires institutionnels : l'État, la Région, le Conseil Départemental ainsi que le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée. Ce comité de pilotage pourra s'entourer de l'ensemble des structures extérieures dont l'expertise apportera un plus à cette démarche ATI. Je rappelle que nous avons aussi décidé de participer à la structure qui s'appelle Europe Occitanie et pour laquelle je participe toutes les semaines à un webinaire. Je découvre l'existence de fonds européens que nous pourrions utiliser. Bref, il faut mettre en place rapidement ce comité de pilotage. Il nous faut 4 élus du Grand Narbonne en charge de ces thématiques porteuses dans le cadre de l'ATI ainsi que 4 élus comme représentants des Maires. On en a parlé au niveau des Conférences des Maires.

**Henri MARTIN** : Merci. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions proposer le Président ou son représentant Christian LAPALU et concernant les 4 élus du Grand Narbonne en charge des thématiques porteuses dans le cadre de l'ATI :

Viviane DURAND  
Fabienne MARTINAGE  
Jean-Louis RIO  
Bernard DEVIC

Et s'agissant des 4 élus représentant la Conférence des Maires : en communes de moins de 2 000 habitants, Magali VERGNES, commune de Néviau ; en commune de 2 500 habitants et plus, Jean-Paul CHALULEAU, commune d'Ouveillan ; en commune du littoral, Michel PY, commune de Leucate et pour la commune de Narbonne, Bertrand MALQUIER.

*(Arrivée de Magali VERGNES.)*

Y a-t-il d'autres candidates ou d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidats, les candidats proposés sont désignés d'office.

*(Les candidats proposés sont désignés.)*

## 8. Désignation des représentants du Grand Narbonne à l'Assemblée des Territoires – Région Occitanie

**Bernard DEVIC** : En 2016, il y avait déjà la mise en place d'une assemblée des territoires. À l'occasion du renouvellement de cette assemblée, la Région a pour ambition qu'elle devienne la fabrique régionale du changement de modèle de développement territorial construit avec nos territoires. Nous savons aussi qu'il va y avoir 59 CTO. Pour mémoire, je rappelle que nous travaillons en relation avec la Région sur ce processus et qu'il se passe très bien et que nous devrions voter, après présentation en Conseil Communautaire, un CTO, j'espère avant qu'il ne fasse trop chaud donc avant la fin de l'été certainement.

Il nous faut maintenant trouver des délégués qui participeront à ce périmètre contractuel où vont être évoquées des politiques publiques et surtout la dimension nouvelle – c'est la dimension citoyenne – via ces fameux comités participatifs que l'on appelle les Codev. Je rappelle que nous en avons un en Narbonnaise. Il nous faut rapidement désigner nos délégués. Je rappelle que chaque territoire porteur d'un CTO, ce qui est notre cas, sera représenté au sein de cette assemblée par deux délégués élus locaux, un homme et une femme, et deux délégués citoyens issus du Codev, un homme et une femme.

Voilà ce que je voulais dire rapidement sur ce projet de composition de l'assemblée des territoires.

**Henri MARTIN** : Merci, Bernard. Nous allons désigner deux délégués locaux, si vous en êtes d'accord, à parité, et deux délégués citoyens issus du Codev. Pour les deux délégués élus locaux, une femme et un homme, je vous propose :

Mme Christine DAUZATS  
M. Bernard DEVIC.

Concernant les deux délégués issus du Codev, je vous propose :

Mme Aurore FOURNIER  
M. Michel FARNOLE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? En l'absence d'autres candidats, les candidats proposés sont désignés d'office.



*(Les candidats proposés sont désignés.)*

## **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Sylvie ALAUX

### **9. Création d'un service commun de Direction Générale des Services**

**Sylvie ALAUX** : Il est proposé de constituer entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne un service commun dénommé Direction Générale des Services mutualisés. Nous inscrivons dans l'organisation le service commun de Direction Générale des Services mutualisés qui existe déjà depuis 2 ans sous une autre forme contractuelle. Cette démarche est faite dans un souci de visibilité pour tous et dans un cadre juridique en adéquation avec la déclinaison des projets des deux administrations. La convention fixe l'objet de la mutualisation, son périmètre, les moyens humains et matériels mutualisés ainsi que le remboursement des charges de mutualisation. Ce service dénommé Direction Générale des Services mutualisés serait composé de deux emplois fonctionnels, un emploi fonctionnel de Directeur Général des services et un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services. La convention est établie pour une durée indéterminée. Le service commun est géré par le Grand Narbonne, les agents sont placés sous l'autorité hiérarchique du Président du Grand Narbonne. Les agents sont rémunérés par le Grand Narbonne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Le remboursement des charges de personnel s'effectuera à hauteur de 50 % sur la base d'un état trimestriel établi par le Grand Narbonne et validé par la Ville de Narbonne. La convention et ses annexes ont été soumises à l'avis préalable des membres du Comité Social Technique en date du 29 mars qui ont émis à l'unanimité un avis favorable. Il est à préciser que ce projet de création fait l'objet d'une procédure identique en mairie de Narbonne. Le projet a été présenté aux membres du Comité Social de la Ville le 20 mai 2023 qui ont également émis un avis favorable. Il fera l'objet d'une inscription au prochain Conseil municipal.

**Henri MARTIN** : Très bien. Y a-t-il des demandes d'explication ?

**Viviane THIVENT** : Bonsoir à tous. On aurait aimé avoir des éclaircissements sur la raison pour laquelle on fait maintenant cette modification. L'impact sur les équipes de Narbonne, pour nous, n'est pas très clair. Vont-elles fusionner ? Comment cela va-t-il se passer réellement ? On parle d'une convention qui n'a pas de fin. Comment cela se passe-t-il – on l'a vu sur le précédent mandat – si le Président et le Maire de la ville principale ne sont pas les mêmes ? Un retour en arrière est-il possible ? Si oui, combien cela coûte-t-il ? C'est pour avoir une idée claire. Merci.

**Sylvie ALAUX** : Il n'y a aucun impact puisque les deux personnes, le DGS et le DGA, œuvrent actuellement de la même façon entre la Ville et le Grand Narbonne en partageant leur activité à 50 %. Cette convention est faite pour avoir plus de lisibilité pour l'ensemble des personnes. Je tiens à vous rassurer, dans l'article 7 de la convention, il est prévu une dénonciation dont la demande peut être faite par une des parties contractantes, ce qui a été fait d'ailleurs dans le passé puisque cette convention existait déjà. Il n'y a pas de coût supplémentaire, au contraire, puisque le DGS et le DGA exercent leurs fonctions à mi-temps entre les deux collectivités. Il y a plutôt une économie faite qu'une dépense supplémentaire.

**Viviane THIVENT** : Et pour les équipes ?

**Henri MARTIN** : Les équipes ne changent pas, elles restent identiques. D'autres questions ? Merci, Madame ALAUX, nous pouvons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## 10. Mise à jour du tableau des effectifs

**Sylvie ALAUX** : Concernant le tableau des effectifs, il s'agit simplement d'une actualisation suite au dernier mouvement de personnel et afin de répondre au besoin immédiat des services. Il est à préciser qu'il n'y a aucune création de poste, ce ne sont que des modifications de postes pour accompagner des mobilités au sein de l'Agglomération ainsi que l'évolution de carrière des agents telle que les changements de grade et, bien sûr, en prévision des promotions internes.

**Henri MARTIN** : Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## 11. Obligation d'emploi des travailleurs handicapés – présentation du rapport annuel

**Sylvie ALAUX** : Les collectivités territoriales sont assujetties à une obligation d'emploi des travailleurs handicapés à hauteur de 6 % de l'effectif total. Elles doivent présenter un rapport annuel au Comité Social Territorial sur la mise en œuvre de ces dispositions. Le Grand Narbonne satisfait à l'obligation d'emploi au titre de la déclaration de l'année 2022 avec un taux d'occupation d'emplois de 6,74 % de travailleurs handicapés par rapport à l'effectif global. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont au nombre de 35, dont 29

agents reconnus travailleurs handicapés ; 5 ont eu une allocation temporaire d'invalidité suite à un accident du travail et 1 agent faisant l'objet d'un reclassement.

Il est à souligner que le Grand Narbonne favorise également le recours à des prestations de services auprès d'Établissements et Services d'Aide par le Travail. En 2022, l'ESAT de Lastours est intervenu pour un montant de prestation de services de 13 950 € et l'ESAT L'Envol pour un montant de 62 455 €. La déclaration d'emploi des travailleurs handicapés fait état d'une augmentation des bénéficiaires et d'une hausse également significative des prestations de services conclues avec les ESAT.

**Henri MARTIN** : Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions ? On ne vote pas, il s'agissait d'une communication.

Le Conseil prend acte

## 12. Période de préparation au reclassement (PPR) – Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude

**Sylvie ALAUX** : Il s'agit du projet de convention de la période de préparation au reclassement, prévue par un décret de l'année 2019 qui a complété un décret du 30 septembre 1985. Ce décret institue un droit à une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux titulaires déclarés inaptes définitivement à exercer l'ensemble des fonctions de leur grade, pour raison médicale. Ce constat d'inaptitude est établi par le comité médical. Cette période de préparation au reclassement a une durée maximale d'un an, en continu. Ce dispositif permet à l'agent d'être placé en position d'activité et de bénéficier de son traitement. La période de préparation au reclassement a pour objet de préparer et, le cas échéant, de qualifier le fonctionnaire pour qu'il puisse occuper des emplois compatibles avec son état de santé dans sa collectivité ainsi que dans toute structure relevant de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière. La période de préparation au reclassement, qui vise à accompagner la transition professionnelle, peut comporter des actions de formation, des périodes d'observations et de mise en situation et d'un accompagnement individualisé au reclassement. Le contenu et les modalités concrètes du déroulement de la période de préparation au reclassement sont formalisés dans une convention tripartite dont les signataires sont la collectivité d'origine, l'agent et le centre de gestion pour les agents de catégorie A, B et C et le CNFPT pour les agents de catégorie A. Un modèle de convention a été annexé à la présente délibération.

**Henri MARTIN** : Merci. Y a-t-il des questions ? C'est un processus classique qui est donc clairement contractualisé. Je vous propose par conséquent d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce relative au projet de mise en place d'une période de préparation au reclassement – convention, annexes et avenants – et notamment la

convention telle qu'annexée et d'inscrire au Budget les dépenses prévues par la convention et dans un éventuel avenant. Nous passons au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **INNOVATION – ÉCONOMIE, ATTRACTIVITÉ ET STRATÉGIES TERRITORIALES**

### **TOURISME**

Rapporteur : Bertrand MALQUIER

*Présentation de l'activité de l'Office de Tourisme de la Côte du Midi*

**Henri MARTIN** : Le point suivant nous appelle à prendre connaissance de la présentation de l'activité de l'Office de Tourisme de la Côte du Midi avant de statuer sur la bonne administration de ses deniers. Bertrand MALQUIER va nous présenter ce rapport d'activité.

**Bertrand MALQUIER** : Merci, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président. À l'initiative du Président, Didier MOULY, et suite à la jurisprudence Joël HERNANDEZ nous a demandé de faire une présentation sans paroles, sans lecture. Du coup, cette année, nous avons décidé de vous faire une présentation exclusivement vidéo du rapport d'activité puisque, voyez-vous, l'administration a des secrets que l'on découvre au fur et à mesure. En effet, le Président de l'EPIC n'est pas en possibilité de vous présenter le rapport financier et le rapport d'activité donc ce point s'est glissé en préalable du vote sur le rapport de gestion et d'activité. Je ferai deux petits commentaires très rapides et je vous laisse découvrir la vidéo à l'issue de laquelle vous repartirez avec un souvenir et une information importante sur la Côte du Midi.

#### ***Projection d'une vidéo***

**Bertrand MALQUIER** : Vous avez donc vu, en 12 points, les activités résumées, synthétisées dans cette vidéo de présentation. Je vous demanderais de retenir les retombées économiques d'un milliard d'euros pour le Grand Narbonne pour l'activité touristique, une année 2022 qui est un record et qui a créé la satisfaction des socio-professionnels de l'ensemble de notre territoire. C'est aussi une excellente équipe qui anime cet Office du Tourisme de la Côte du Midi qui ne fait pas de différence entre le littoral, l'arrière-pays et la ville centre, qui valorise toutes les destinations de notre territoire. La vidéo a été faite en interne, c'est notre stagiaire, Carla GALI, qui l'a réalisée. La dernière date que je vais vous donner à retenir est le 2 juin, c'est le lancement de la

saison 2023. L'année dernière, nous avons été accueillis par Cathy GOUIRY à Peyriac-de-Mer. Le 2 juin, venez dans l'un des plus beaux villages de notre territoire, le pays de l'olivier et de l'ailloli, Bize-Minervois. Vous aurez plein de surprises et des festivités pour souligner l'attractivité et la convivialité de notre beau territoire. Rendez-vous le 2 juin, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, juste une dernière intervention, on va vous remettre – puisqu'il n'y a pas de vote donc on n'achètera pas de voix et vous êtes les meilleurs ambassadeurs – une pochette Côte du Midi dans laquelle vous trouverez un document. On vous l'avait dit l'année dernière, on est devenu aussi une agence d'ingénierie touristique. Ce document est le premier mémento du tourisme, c'est le premier document économique à destination des professionnels des villes, de vos villages, du littoral, pour celui qui veut créer des chambres d'hôte, monter un restaurant. C'est une étude de marché complète sur notre destination. Regardez-la, elle est très bien faite et bien détaillée. Les services de Mickael CHABANOL l'ont vraiment préparée avec soin, l'ont détaillée pour que véritablement celui qui s'intéresse à notre territoire, celui qui veut relancer son activité, celui qui veut rénover sa façon de travailler, eh bien, trouve la source, l'inspiration, la motivation et les clés du succès dans ce document. Lisez-le, cela vaut le coup. Merci de votre attention.

**Henri MARTIN** : Merci, Monsieur l'élu du Grand Narbonne délégué au tourisme pour cette belle présentation et ce bilan très charnu.

Le point suivant nous amène à approuver les rapports financiers et le rapport d'activité de l'Office de Tourisme Côte du Midi.

Rapporteur : Henri MARTIN

### 13. **Approbation des rapports financiers et du rapport d'activité de l'Office de Tourisme de la côte du Midi Année 2022**

**Henri MARTIN** : Y a-t-il des demandes de précisions concernant ce bilan ? Nous rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Grand Narbonne a créé un Office de Tourisme communautaire sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dénommé, depuis l'an dernier, Office de Tourisme de la Côte du Midi. Une convention d'objectifs et de moyens a fixé les moyens de l'Office de Tourisme en matière d'accueil et d'information touristique, de promotion de la destination et de la structuration de l'offre. Conformément à l'article L.33-8 du Code du tourisme, il convient d'approuver le rapport financier et le rapport d'activité de l'Office de Tourisme de la Côte du Midi pour l'année 2022. En l'absence de questions, nous pouvons passer au vote.

On me rappelle qu'il est vivement conseillé que MM. Bertrand MALQUIER, Michel PY – qui est représenté – et Joël HERNANDEZ ne prennent pas part au vote, car ils sont partie prenante dans la gestion.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **AGRICULTURE, VITICULTURE, OENOTOURISME**

Rapporteur : Henri MARTIN

### **14. Club des territoires porté par l'association « Un Plus Bio » - désignation d'un représentant**

**Henri MARTIN** : Nous proposons pour cette représentation M. Xavier BELART. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, je vous remercie pour cette confiance que vous lui accordez. En l'absence d'autres candidats, il est désigné d'office.

*(Xavier BELART est désigné.)*

**Henri MARTIN** : Un bras levé ! L'avez-vous levé avant que j'adopte ou cela m'a échappé...

**Yann RUDENT** : Bonjour tout le monde. Nous sommes évidemment en accord avec les trois points de la délibération qui sont de rendre l'alimentation bio accessible à tous ; de faire progresser la démocratie alimentaire sur les territoires et d'agir pour une santé commune par l'assiette. Nous pensons que l'adhésion à l'association « Un Plus Bio » permettra à notre collectivité d'aller vers une alimentation bio pour tous. Or, pendant ce temps, 5 ha de terre maraîchère labellisée bio, appartenant au Grand Narbonne, sont en passe, après un vote ici même, d'être perdus pour ce type d'agriculture. Soyons cohérents, votons cette délibération et abrogeons celles qui nous fait perdre nos 5 ha et donc nous éloigne de la raison même de l'adhésion à cette association, celui de devenir un territoire engagé dans la transition alimentaire biologique. Si nous ne le faisons pas, alors il ne s'agira que de pur greenwashing et même de tromperie manifeste.

**Henri MARTIN** : Votre intervention est totalement déplacée, partisane, politique et je pense qu'aujourd'hui, il s'agit de désigner un représentant qui sait ce qu'il dit en matière d'agriculture. Pour ce qui est de l'épisode passé de cette affaire d'affectation du fameux terrain, tout ce que j'en sais aujourd'hui, c'est que, d'une manière aussi indélicate, certains individus viennent saboter le travail de la personne que nous avons désigné. Voilà ce que je retiens aujourd'hui. Il est inutile d'aggraver le climat, le match est joué. Lorsqu'il sera à nouveau en jeu, nous verrons si vous trouvez une liste de personnes aussi enthousiastes

que vous le prétendez puisque finalement, à vous entendre, on a dû écarter tout un tas de candidats pour privilégier une candidature orientée. Nous verrons bien qui vous proposerez. Pour l'heure, je crois que c'est assez indélicat. Il y a un climat serein et de concorde qui règne dans cette Assemblée donc je n'apprécie pas particulièrement votre intervention. Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit d'un candidat unique et que je n'avais pas vu que vous aviez levé le doigt avant l'adoubement de notre candidat à l'association « Un Plus Bio », Xavier BELART. Pour le point suivant, Bertrand MALQUIER prend sa casquette d'élu à l'environnement.

## ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS

### POLITIQUE DES DECHETS

Rapporteur : Bertrand MALQUIER

#### 15. **Approbation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**

**Bertrand MALQUIER** : Merci, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président. Ce n'est pas une nouveauté puisque cela fait suite aux lois Grenelle puis à la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 et enfin à la loi AGEC anti gaspillage pour une économie circulaire. Cela fait suite à une délibération que vous connaissez puisque le 18 mars 2021, vous avez voté, nous avons voté pour la création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi de ce plan. Aujourd'hui, les travaux ont été rendus et nous avons présenté ces axes de travail. L'objectif est d'atteindre – c'est la loi AGEC qui le prévoit – une diminution de nos déchets ménagers et assimilés, par habitant, en 2030. Cet objectif est fixé à -15 % donc nous mettons en place – il y a eu de la concertation publique, des réunions de travail en interne, c'est un dossier dont je ne suis que le porte-parole, vous vous en doutez, que j'ai repris il y a 3 semaines – le dossier a été élaboré avec des fiches actions des 5 axes. Les grandes thématiques sont précisées dans ce rapport et 13 fiches actions dont certaines sont déjà en cours et d'autres pourront être amendées. Actuellement – j'ai fait d'ailleurs la semaine dernière une visio à ce sujet – une étude est en cours sur la gestion de ces déchets et sur cette prévention. Au fur et à mesure du déroulement, on vous fera un rendu de l'activité et du travail, annuellement, mais vous pourrez amender et proposer des choses. On a d'ailleurs, la semaine dernière, pensé que... Pour moi, avec une vision nouvelle sur cette activité, j'ai eu la conscience de la prévention du tri sélectif par exemple par le biais de mes enfants. Ce sont mes enfants qui m'ont sensibilisé à mettre plusieurs poubelles. Ils étaient beaucoup plus concernés que ce que je ne l'ai été. Ce sont eux qui m'ont fait presque la leçon de morale et qui m'ont encouragé. J'ai, certains le savent, un poulailler un peu plus grand que celui de

Guillaume HERAS et dans ce poulailler je fais cet apport de bio déchets et je transforme, grâce à mes poules, les déchets ménagers du quotidien. Il y a d'autres possibilités. Aujourd'hui, je pense qu'un des vecteurs, c'est l'éducation. Par exemple, on pourrait travailler ensemble pour le dépôt d'une motion qui demanderait au législateur d'imposer un module d'enseignement sur la conscience écologique et le travail qui doit être fait dans les écoles. Aujourd'hui, c'est très difficile. Pour vous donner un ordre d'idée, la loi impose une direction avec une réduction importante de ces déchets, mais dans le même temps, la réalité qui s'impose à nous, c'est calculé en kilogramme par habitant, est que la diminution, actuellement, n'est que de 1 %. Depuis 10 ans, on a diminué de seulement 1 % malgré des campagnes de prévention et il faut qu'on baisse jusqu'à 15 %. On a du mal à changer certaines mentalités, on le voit. Demain, nous partons avec les équipes faire la tournée de la première partie des déchetteries sur le Sud du Grand Narbonne. On voit des comportements déviants, des comportements qui ont besoin d'être initiés et qui ont besoin d'être travaillés. La véritable solution pour l'avenir ce sont les enfants donc pourquoi ne pas travailler sur une motion ? Après, nous sommes ouverts à toutes les idées. C'est un service dans l'échange qui se situe au troisième étage de l'ancienne Banque de France et qui collabore de façon très ouverte pour recevoir toutes les bonnes idées et initiatives pour la construction des solutions de demain pour ce travail sur les déchets. Voilà dans les grandes lignes le rapport qui vous est présenté en annexe et qui est soumis au vote.

**Viviane THIVENT** : Merci, Monsieur le Président. On aimerait savoir si, dans le cadre justement des actions et des initiatives, vous avez pensé au ramassage des bio déchets parce que notamment dans des villes ou centres urbains où il y a une densité importante d'habitants, on sait que les composteurs collectifs touchent à leur limite et du coup, certaines villes expérimentent des choses dans cette direction.

**Bertrand MALQUIER** : Le porte-à-porte vous voulez dire.

**Viviane THIVENT** : Oui, pour essayer de récupérer... A-t-il été étudié ?

**Bertrand MALQUIER** : C'est en train d'être étudié et justement les coûts sont décourageants parce que c'est le contribuable qui participe indirectement au financement. C'est le sujet de la visio à laquelle nous avons participé avec M. HERAIL la semaine dernière. On a des lignes budgétaires à respecter et aujourd'hui le porte-à-porte est trop coûteux donc c'est sûr qu'il va être éliminé. C'est effectivement le sujet d'ensemble, mais aujourd'hui on parle de la prévention, c'est le démarrage, c'est l'amont. C'est sur cette partie où on arrivera véritablement à lutter parce qu'on s'intéresse à la diminution du volume. Après, le recyclage et le réemploi sont des inspirations sur lesquelles il est nécessaire de travailler. Ce document n'est pas fermé, encore une fois, il est modulable, il va être amendé, nous sommes libres. Franchement, je me régale de travailler avec eux parce que cela évolue en permanence, mais c'est sur la prévention et la réduction initiale des déchets. Le porte-à-porte, peut-être avec les ambassadeurs parce que vous savez



que nous avons un service d'ambassadeurs qui peuvent le faire, comme ils l'ont fait à la Foire de Printemps. Je ne sais pas si vous avez vu, en rentrant à droite, les ambassadeurs qui accueillait. On a un maître composteur qui apprend le compostage. Sur le porte-à-porte les coûts sont un peu prohibitifs pour notre territoire.

**Viviane THIVENT** : Justement, sur notre territoire, certains citoyens sont passionnés de ces questions. Le compostage n'est pas toujours très facile à maîtriser surtout quand il est collectif. Il crée des nuisances. Il existe d'autres possibilités, il y a plein de stratégies comme le Bokashi ou autres. Ces citoyens peuvent-ils venir vous voir et essayer de partager avec vous les idées pour essayer d'aller plus loin ?

**Bertrand MALQUIER** : Figurez-vous – je vais vous apprendre quelque chose d'extraordinaire – dans la même salle, il y avait peut-être M. RUDENT, on avait fait la présentation du PSMV. Ah ! Non, c'était votre concubin, pardon. La concertation est une thématique importante, on essaie de faire partager, de faire adopter par le public. Eh bien, la concertation a eu lieu également dans ce cadre. On a fait des publications sur le site Internet, une réunion, on est allé voir les personnes concernées. Il n'y a eu aucun retour, aucune participation concrète. C'est délicat, on sollicite toujours la concertation et on se retrouve... Dans la salle, au dernier moment, il y a quelques questions, mais c'est vraiment l'intérêt personnel, ce n'est pas l'intérêt général qui prime. Pour le PSMV, c'était : « Excusez-moi, pour devant chez moi, qu'est-ce qu'il va devenir ? » ce n'était pas : « Quelle est la vision d'ensemble pour 2030 de l'urbanisme à Narbonne ? ». Là, c'est un peu le même sujet : « Comment allez-vous faciliter mon quotidien ? » plutôt que « Comment va-t-on réfléchir ensemble à une solution pérenne qui va nous permettre de réaliser des économies, de valoriser le déchet, etc. ? ». C'est difficile, par contre nous sommes favorables et ce sont justement les ambassadeurs qui sont le relais entre la population volontaire, celle qui s'inscrit dans cette démarche positive et ceux qui le retranscrivent et qui le mettent en application dans les actes du quotidien du service. Il n'y a pas de difficulté sur cette initiative, si elle est concrétisée par la suite.

**Henri MARTIN** : Merci. Je crois que M. ROCHER demande la parole également.

**Édouard ROCHER** : Je ne poserai pas de question particulière sur le document et les différents axes parce que, Bertrand, tu viens juste de prendre tes fonctions, mais juste savoir au niveau de la fiche 6 concernant la collecte des bio déchets chez les professionnels, les cantines scolaires seront-elles intégrées dans la notion de « professionnel » ? Puisque ce sont des problématiques que l'on retrouve de manière assez importante concernant les déchets. Ensuite, je trouve que des initiatives existent concernant le fait de réduire les apports en déchetterie de tout ce qui est déchets verts. Certaines collectivités ont commencé à expliquer aux personnes du territoire qu'il fallait arrêter d'emmener la pelouse en déchetterie et qu'il fallait commencer à faire soit du « mulshing », soit stocker sur place avec les difficultés qu'on a sur les composteurs. Nous avons des problèmes d'hygrométrie c'est-à-dire qu'un composteur aujourd'hui, avec les

problèmes de sécheresse, fonctionne très mal. Les poules, cela fonctionne très bien, à Coursan, on en donne déjà depuis 4 ans, c'est une initiative très intéressante.

Juste une précision, je ne sais pas si cette commission est ouverte aux élus, je ne pense pas y avoir été ou y être, mais je veux bien être associé notamment sur un sujet particulièrement important, il s'agit du don et du recyclage des existants. Aujourd'hui, en déchetterie, on a des vélos qui partent à la benne alors qu'ils pourraient être réutilisés. Il existe dans certaines collectivités des lieux où on donne et pas des lieux où on ne sait que faire. Quelqu'un qui n'a pas envie de vendre son vélo sur le Leboncoin, mais qui a envie de le donner parce qu'il n'y a peut-être que le dérailleur à changer... Certes, IDEAL les récupère, mais pour aller en acheter un chez eux, il faut une prescription de la part d'une assistante sociale donc on n'est pas sur quelque chose de complètement libre. Tout ce qui est lié au don existe en déchetterie. On le voit, les gens mettent à côté de la benne en se disant que peut-être quelqu'un va le récupérer, mais avoir quelque chose de plus institutionnalisé, je pense que ce serait intéressant parce que la meilleure réduction des déchets ce serait soit de ne pas en produire, mais aussi de réutiliser l'existant. Il serait bien aussi – et je termine – d'avoir de la part du Grand Narbonne un accompagnement pour les collectivités qui ont envie de faire des recycleries – sur Coursan on serait preneurs – soit en formant, soit en accompagnant une collectivité, soit en accompagnant les bénévoles, je ne sais pas sous quel format. Ce sont des sujets très importants, tu l'as dit, 1 % de réduction alors que nous avons des enjeux beaucoup plus importants que cela.

Un dernier point, on a des problèmes au niveau de nos bacs de tri puisque nous sommes obligés de fourrer nos mains dans nos sacs pour en extraire tous les petits gobelets, les yaourts, etc. pour aller les porter et les mettre dans un bac de tri sélectif alors que vous avez, vous habitants de Narbonne, la possibilité de les mettre directement dans des bacs, en sachets, et qu'il y a un système qui « désensache ». Aujourd'hui, dans nos villages, lorsqu'on est en train de trier et qu'on n'est pas sur des colonnes enterrées, mais sur des bacs carrés, vous êtes obligé de fourrager votre main à l'intérieur de ce que vous avez jeté à la poubelle. Je trouve que ce n'est pas très engageant en matière de tri. Merci.

**Bertrand MALQUIER** : Cher collègue, éleveur de poules, toutes tes remarques constructives ont été prises en note par Jean-Roch HERAIL et même si cette commission qui a été votée le 18 mars 2021 était figée – je ne veux pas mettre la panique dans les services administratifs du Grand Narbonne – nous te proposons de laisser la porte ouverte au troisième étage de ce bocal qui t'attend pour participer à nos réunions prochaines. C'est avec plaisir que nous t'accueillerons, car je sais que tu es un grand recycleur, mais je te rappelle que « réduire, réemployer, recycler » est la devise qui est inscrite sur ce bocal du troisième étage et que nous nous emploierons à le faire à tes côtés.

**Henri MARTIN** : Y a-t-il d'autres prises de parole ou d'autres questions aussi intéressantes que les questions précédentes ? Je vous remercie. Nous passons au vote de l'approbation du plan local présenté par Bertrand MALQUIER.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Emma BELLOTTI-LASCOMBES

### **16. Le Patio des Arts, Conservatoire à Rayonnement Départemental – Modification de la composition du Conseil d'Établissement**

**Emma BELLOTTI-LASCOMBES** : Merci, Monsieur le Vice-Président. Suite à la fusion du Conservatoire avec l'École d'Arts Plastiques, en 2021, la composition du Conseil d'Établissement nécessite une mise à jour afin de tenir compte de ces évolutions et d'intégrer l'ensemble des partenaires et financeurs autour des représentants élus de l'Agglomération. Si vous approuvez cette délibération, il se composerait des membres suivants : du Président du Grand Narbonne, de 4 délégués élus du Grand Narbonne, du Président du Conseil Départemental de l'Aude, du Directeur régional des affaires culturelles, du Directeur du développement culturel, du Directeur du Patio des Arts, du Directeur de la Scène nationale du Grand Narbonne, des chefs d'établissements des collèges partenaires du Patio des Arts sur les dispositifs de places à horaires aménagés musique et théâtre, de 2 représentants des professeurs élus par leurs pairs, de 2 représentants du personnel administratif et technique élus par ceux-ci, de 2 représentants des parents d'élèves élus par ceux-ci et de 2 représentants des élèves élus par ceux-ci parmi les élèves âgés d'au moins 14 ans.

Parallèlement, il va falloir également modifier la formulation de l'article afférent dans le règlement intérieur à destination des usagers pour leur rappeler que le Conseil d'Établissement du Patio des Arts formule auprès de l'administration territoriale toute proposition concernant le fonctionnement de l'établissement et qu'il se réunit au moins deux fois par an, sur initiative du Président de la Communauté d'Agglomération. Je vous demande donc tout simplement, par cette délibération, d'approuver cette modification de la composition du Conseil d'Établissement et d'approuver la modification de l'article concerné dans le règlement intérieur à destination des usagers.

**Henri MARTIN** : Étant entendu, Madame BELLOTTI-LASCOMBES, que les représentants du Grand Narbonne actuels restent élus, pas de changement ! Nous ne procédons pas au renouvellement de l'élection des élus. Y a-t-il des demandes de précision ou des questions avant de passer au vote ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### 17. **Adoption de documents de référence en relation avec le projet de réaménagement de la Médiathèque**

**Emma BELLOTTI-LASCOMBES** : Comme vous le savez, la Médiathèque va être aménagée et de grands travaux vont débuter en septembre pour finir, au mieux, en février prochain. Dans le cadre de ces travaux, il y a des demandes de subventions notamment à la DRAC. La DRAC demande, dans les dossiers déposés pour ces subventions, des documents spéciaux à savoir trois documents de référence dont la validation est requise par la DRAC : le Projet culturel, scientifique, éducatif et social 2023-2026 ; le Schéma intercommunal de développement de la lecture publique 2023-2028 et le Plan de développement des collections 2023-2025. Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ces documents tels qu'annexés à la présente délibération.

**Henri MARTIN** : Nous pouvons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT**

### **TRANSPORTS**

Rapporteur : Jean-Louis RIO

### 18. **Avenant n°3 - Convention de délégation de compétence d'organisation de services de transports scolaires avec la Région Occitanie**

**Jean-Louis RIO** : Merci. Il s'agit effectivement de trois avenants que nous avons à débattre ce soir. S'agissant du premier, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, en délégation de compétence approuvée par délibération, le Grand Narbonne assure pour le compte de la Région Occitanie les services de pré et post acheminement de transport scolaire sur le trajet Sigean-Narbonne pour les élèves des communes de Feuilla et Fitou. Cette possibilité n'est offerte que dans la limite des places disponibles à bord des véhicules mis en place pour les besoins propres du Grand Narbonne. La Région bénéficie de ce fait de la gratuité du service. Il y a déjà eu un premier avenant n°1, le 12 septembre 2019 qui a été approuvé pour prolonger le service jusqu'au 31 août 2021. Un deuxième avenant a été délibéré le 5 juillet 2021 pour le prolonger jusqu'au 31 août 2022. Le présent avenant

prévoit de faire une reconduction tacite pour une période d'un an, jusqu'au 31 août 2023. Je vous rappelle que la prochaine délégation du service public devra prendre effet le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Henri MARTIN** : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### 19. Avenant n°13 - Délégation de service public de transports urbains (rentrée 2022)

**Jean-Louis RIO** : L'Avenant n°13, DSP Citibus, a pour objet de traiter l'incidence financière des adaptations du réseau Citibus pour la rentrée de septembre 2022. Notamment, suite à de nouveaux effectifs scolaires situés au Domaine de Joie sur la commune de Fleury d'Aude, le Grand Narbonne nous a demandé d'effectuer une étude de desserte à intégrer au réseau Citibus en période scolaire, du lundi au vendredi. Concernant le départ du matin, la modification du BC 101 a été actée. Le BC 101 est modifié en avançant le départ du circuit avec un début de service du Domaine de Joie à 6h32. L'horaire proposé permet la correspondance avec la ligne 6. Cette modification pérenne apportée n'entraîne aucune modification du forfait de charges, car les adaptations sont au total effectuées en deçà des 2 % de l'offre kilométrique commerciale globale, annuelle. Par contre, pour le retour du soir des lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que les retours du mercredi midi, la réutilisation des véhicules Citibus n'est pas possible aux horaires convenus. Afin de rester dans une enveloppe financière acceptable, et au vu des effectifs concernés par la desserte du Domaine de Joie, KEOLIS a fait la proposition au Grand Narbonne d'effectuer les retours par correspondance avec la ligne 6, à l'arrêt « Tennis », avec un véhicule 5 places, en sous-traitance avec un taxi. L'incidence globale est de 8 999 € HT annuels.

**Henri MARTIN** : Faites passer le micro, s'il vous plaît.

**Bruno BREHON** : Bonjour tout le monde. Par rapport à cet avenant, sur l'aller, les correspondances se font entre deux bus, mais c'est surtout sur le retour... Je ne sais pas si vous avez regardé. À l'aller, le temps de correspondance est suffisant pour que les jeunes puissent descendre du BC 101 vers la ligne 6 tandis que pour descendre de la ligne 6, au retour, le soir ou le mercredi midi, le taxi les attend à l'heure pile où le bus va arriver. Sachant que c'est le retour, j'imagine que cela risque d'être compliqué. Je ne sais pas si le taxi va véritablement attendre. Je ne sais pas si on lui a indiqué. Ma question concerne véritablement le sujet de la correspondance.

**Jean-Louis RIO** : De ce que j'en sais au niveau du service, cette solution a été étudiée en correspondance avec KEOLIS et, bien évidemment, le chauffeur de taxi en question a été informé de l'obligation sur le sujet. Le fait qu'on ne puisse pas utiliser les voies

navettes classiques, c'est vraiment lié à un problème de nombre. C'était vraiment la meilleure solution – puisqu'il s'agit de 4 ou 5 élèves supplémentaires – pour pouvoir faire ce voyage. Normalement, il n'y a pas de problème sur la partie correspondances horaires. S'il y en avait, bien évidemment, on serait vigilants et on interviendrait pour qu'il n'y en ait pas.

**Henri MARTIN** : Nous pouvons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## 20. **Avenant n°14 - Délégation de service public de transports urbains (bilan crise COVID)**

**Jean-Louis RIO** : La crise COVID 19 nous a amenés à regarder d'une façon différente le fonctionnement et notamment l'aspect financier que nous avons sur nos forfaits de charges par rapport aux transports. Je vous ferais grâce de tous les éléments parce que c'est relativement complexe, mais les discussions que nous avons été amenés à prendre avec notre prestataire KEOLIS ont fait l'état d'un certain nombre de choses en moins et en plus. Évidemment, cette période de COVID sur les années 2020 et 2021 a eu un fort impact sur une consommation bien moindre ce qui impacte forcément de façon assez considérable le forfait de charges perçu par l'entreprise KEOLIS. Grosso modo, nous avons économisé 42 182 € en « valeur 2016 ». Je suis toujours assez prudent avec les chiffres parce que c'est toujours compliqué quand on vous dit « valeur ». Évidemment, on a passé un marché à une certaine année et avec les différentes régulations, il s'agit des années n+1, n+2 et n+3 et les chiffres sont toujours différents. C'est pour cela qu'on vous donne toujours la partie « valeur ». La « valeur 2016 » est la valeur de la date à laquelle on a créé ces différentes bases. Ensuite, les surcoûts liés à la crise, il a été défini après négociation la prise en charge à hauteur de 50 % par le Grand Narbonne, soit un montant de 17 973 €. Le montant restitué par le délégataire du Grand Narbonne pour la période 2021 est arrêté à la somme de 24 208 € HT en « valeur 2016 » et cette restitution fera l'objet d'un avoir, soumis à TVA, à déduire du solde du forfait de charges de l'année 2021. Sur les impacts sur les recettes commerciales, après négociation, compte tenu des impacts de la crise financière sur la fréquentation et donc sur les recettes de réseau, le Grand Narbonne a accepté de renoncer à 68 942 € de l'engagement de reversement des recettes pour 2021 qui ont été évidemment bien moindres. Cet avenant a reçu un avis favorable de la commission de la DSP réunie le 25 avril 2023 et il vous est proposé de l'approuver.

**Henri MARTIN** : Une question.

**Bruno BREHON** : C'est une question par rapport à la convention en cours. Vous l'avez bien rappelé, c'est toujours délicat de parler de chiffres. Notamment sur les forfaits de

charges, je pense que nous n'aurions pas pu faire autrement. Ceci étant, sur les recettes dont l'obligation du délégataire de reverser à l'Agglomération, il y a plusieurs éléments qui me dérangent. Effectivement, toutes les années sont comprises dans la convention et on sait qu'il y a une évolution en termes de nombre d'usagers et de recettes, du coup, qui s'en ressent. On prend, par rapport aux pertes estimées, une année théorique. Une année théorique reste théorique ! Effectivement, si on avait pris l'année 2019 qui est une année de référence avant COVID, je pense que cela aurait été mieux. Je vois apparaître dans la délibération qu'une nouvelle réunion est prévue, je pense que ce serait plus judicieux – cela fait un écart de 30 000 € – et plus efficient dans la réalité des chiffres à affirmer devant tout le monde parce que s'asseoir sur 68 000 €, pour un budget comme le nôtre, ce n'est pas grand-chose, mais pour les usagers et pour les citoyens de toute l'Agglomération cela représente quand même une somme. Elle pourrait aller dans un autre fonctionnement des transports, notamment.

Puis, KEOLIS ne fait pas état des aides de l'État qu'elle a perçues, notamment pendant la période COVID. Cela aurait pu être donné tout en sachant que sur l'année 2022 – KEOLIS, vous le savez est une filiale de la SNCF – le groupe a fait plus de 2 000 000 000 €, historiques. On se pose quelques questions. Comment pouvons-nous nous asseoir sur une certaine somme alors que ces grands groupes font des bénéfices record ? Je le dis simplement parce que c'est une DSP et on peut avoir une jurisprudence qui se crée notamment avec d'autres DSP qui sont encore des filiales de SNCF et KEOLIS comme EFFIA. On pourrait aussi avoir un retour de bâton en disant que nous aussi, sur la période COVID, on n'a pas pu avoir un certain nombre de bénéfices. Vu la réunion qui se prépare très prochainement, je pense qu'au moins sur l'année de référence – et pas une année théorique – il faut pouvoir regarder les aides au bénéfice de KEOLIS.

**Jean-Louis RIO** : Vous avez raison, sur l'aspect année de référence, je partage votre avis. Néanmoins, l'engagement de renoncer à ces 68 942 €, nonobstant les autres éléments sur lesquels on ne perd pas sur la totalité – si on fait une bascule complète, ce n'est pas tout à fait la même chose – cela étant, cet abandon de recettes n'est pas sur l'année 2022 qui est effectivement une année de reprise et sur laquelle, en 2022, les recettes ont été extrêmement abondantes. Je partage votre sentiment sur les bénéfices de KEOLIS, même si, quand on regarde de près la DSP – et c'est toujours assez surprenant puisqu'en ce moment nous sommes en pleine renégociation, en train d'alléger le cahier des charges pour relancer la DSP – c'est toujours assez étonnant de constater que KEOLIS nous annonce toujours des déficits. KEOLIS est une entreprise qui réalise par ailleurs de gros chiffres d'affaires et de bénéfices, comme vous venez de l'indiquer, pour autant, à Narbonne, il semblerait qu'ils perdent de l'argent depuis un peu plus de 12 ans. C'est indiqué dans leur document. Pour cet élément, je retiens votre élément sur les discussions à venir qu'il va falloir regarder de façon relativement plus précise par rapport à l'année 2022. Pour autant, là on était sur l'année 2021 qui a vraiment été l'année des suites du COVID et sur laquelle les reprises n'ont pas été aussi importantes qu'on l'aurait souhaité.

**Henri MARTIN** : Très bien, merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - SOMAIL**

Rapporteur : Joël HERNANDEZ

### **21. Convention de partenariat relative à l'opération de développement des ports de plaisance du Somail et La Robine sur le canal du Midi avec Voies Navigables de France (VNF) et les communes de Ginestas, Saint Nazaire d'Aude, Sallèles d'Aude, Mirepeïsset et Saint Marcel sur Aude**

#### ***Projection d'un PowerPoint***

**Joël HERNANDEZ** : Merci, Monsieur le Vice-Président. Je sais que je suis attendu sur ma présentation sachant que ma dernière intervention a fait l'objet d'une jurisprudence, j'ai bien compris. J'ai bien entendu toutes les petites remarques qu'on m'a faites sur ce sujet, amicales, bien sûr. Je fais un effort, vous allez voir. J'ai demandé aux services de présenter un petit visuel, bien moins ludique que celui présenté par l'Office du Tourisme. Il n'y a pas de musique, mais c'est pour permettre à chacun de voir le périmètre concerné par cette convention de partenariat avec VNF et les communes sur le développement et la gestion des ports du Somail et de La Robine donc un petit historique.

À l'écran, vous voyez le linéaire qui représente environ 3,2 km et qui relie les deux ports. VNF a souhaité que cette gestion prenne l'ensemble des deux ports : le Somail que nous connaissons pour son côté touristique et port La Robine où il s'agit d'une base technique. C'est aussi très joli à voir, mais il n'y a pas de tourisme sur ce port.

En 2011, le Grand Narbonne et VNF ont, en partenariat, élaboré le plan de référence pour l'aménagement et le développement durable du hameau du Somail, sur le canal du Midi. Afin de définir les orientations d'aménagement sur ce site, le volet portuaire est un des éléments clés. En 2022, dans une optique de valorisation du canal du Midi, cette collaboration s'est poursuivie avec une étude de développement et de mise en cohérence des équipements portuaires des sites du Somail et de port La Robine. Compte tenu de ces éléments et plus particulièrement des enjeux que ces sites représentent pour le territoire, le Grand Narbonne, VNF et les communes concernées (Ginestas, Saint Nazaire d'Aude, Sallèles d'Aude, Mirepeïsset et Saint Marcel) se sont rapprochés pour définir les principes de leur collaboration ainsi que les engagements afin de parvenir à leurs



objectifs. À cette fin, une convention de partenariat est proposée entre VNF, le Grand Narbonne et les communes concernées. Cette convention de partenariat formalise les engagements de chacune des parties. Il sera demandé aujourd'hui au Conseil Communautaire de se prononcer sur la validation du projet de convention de partenariat, relative à l'opération de développement des ports et d'accepter le cofinancement de l'opération de développement des ports de plaisance (Somail et port La Robine) à hauteur de 50 % des investissements relatifs aux réseaux. Les réseaux sont une compétence de l'Agglomération et cela dans une limite de 650 000 €.

Le premier point clé de cette convention est, bien entendu, le partenariat des communes géographiquement liées aux ports ainsi que l'Office du Tourisme Côte du Midi, le Grand Narbonne et VNF. Le deuxième point concerne le cadre général de cette collaboration proposé par VNF. Le troisième point important est bien ce financement maîtrisé au niveau de l'Agglomération. En effet, c'est VNF qui porte et assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour réaménager et développer le port du Somail et port La Robine. À ce stade, le montant total de cette opération est estimé à 3,2 M€ HT et à 3,8 M€ TTC. Le Grand Narbonne participera et soutiendra activement VNF durant tout le projet et notamment lors du tour de table financier. Il est prévu que le Grand Narbonne subventionne le projet à hauteur de 50 % des investissements et capé à 650 000 €. Les modalités de versement de ces subventions seront fixées ultérieurement et devront intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est rappelé que le Grand Narbonne, par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022, a approuvé le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 et a inscrit le projet de valorisation du hameau du Somail donc les montants dont nous parlons seront tirés de ce qui a déjà été voté, il ne s'agit pas d'avoir des montants supplémentaires.

**Henri MARTIN** : Très bien, merci. Y a-t-il des demandes de précision ou des compléments d'information nécessaires avant de passer au vote ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **FONDS DE CONCOURS**

Rapporteur : Henri MARTIN

### **22. Retrait de l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Marcel sur Aude**

**Henri MARTIN** : Je vais présenter le dernier point de l'ordre du jour en lieu et place de Michel PY. Il nous appelle à examiner l'opportunité de retrait de l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Marcel sur Aude. Malgré la formulation qui paraît sèche par le mot « retrait », c'est une entente tout à fait cordiale avec les élus dont il s'agit. Je vous rappelle que dans le cadre des fonds de concours communaux, par délibération en

date du 16 février 2023, le Conseil Communautaire a octroyé un fonds de concours de 96 261,20 € à la commune de Saint Marcel sur Aude pour la tranche n°1 du projet de rénovation-extension de la mairie. Par courrier en date du 30 mars 2023, la commune a informé le Grand Narbonne de l'abandon du projet. En conséquence, ce soir je vous propose le retrait de l'attribution du fonds de concours. Je vous lis rapidement le courrier du Maire à qui nous allons laisser la parole pour un peu plus d'explications éventuelles.

*« Monsieur le Président, nous avons sollicité une subvention concernant le projet de rénovation-extension du site de la mairie. Toutefois, de nouveaux éléments nous obligent à repenser certaines étapes, nous poussant ainsi à retirer cette demande. Nous nous permettrons donc de vous présenter un nouveau projet, validé par le Conseil municipal, pour lequel nous solliciterons votre avis et votre soutien financier. Nous tenons à vous remercier ainsi que vos services pour l'accompagnement précieux sur un dossier très important pour le service public ».*

Monsieur NUNEZ, si vous souhaitez prendre la parole pour nous donner de plus amples explications...

**Frédéric NUNEZ** : Merci. Bonjour tout le monde. On a demandé le retrait de l'attribution du fonds de concours justement parce qu'entre le coût initial de l'extension-rénovation et le coût actuel, cela a quasiment doublé. C'est pour cela qu'on a décidé de le retirer. Le projet a changé, on risque effectivement de s'orienter vers la construction d'une mairie neuve. Voilà la raison. Par contre, on reviendra, pas de problème. Merci.

**Henri MARTIN** : Entendu, bien compris. Merci pour ces précisions. Le dernier point ayant été évoqué, l'ordre du jour est épuisé. Avant de nous quitter, je vous propose de voter.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

**Henri MARTIN** : Je vous remercie. Passez toutes et tous une bonne soirée. Pour ceux qui ont quelques minutes, vous pouvez ralentir, une collation vous attend dans le chapiteau, en sortant. Merci.

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.)*